

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

8.5.2006

PE 371.772v01-00

AMENDEMENTS 1-20

Projet d'avis

(PE 370.108v02-00)

Philippe Busquin

Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social - Nanosciences et nanotechnologies: Un plan d'action pour l'Europe 2005-2009
(COM(2005)0243 – 2006/2004(INI))

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 1

Paragraphe 1

1. souligne ***que*** les progrès que le développement des nanosciences et des nanotechnologies (N&N) ***pourrait*** apporter, ***potentiellement***, dans un nombre important de politiques touchant directement les citoyens (santé publique, énergie, transport, développement durable,...) ***devraient être évalués en parallèle avec tous les risques potentiels des N&N pour la santé de l'homme et pour l'environnement et avec leurs implications sociales et éthiques, avant que les produits fondés sur les N&N soient mis sur le marché;***

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 2

Paragraphe 1 bis (nouveau)

- 1 bis. estime que le plan d'action de la Commission est déséquilibré parce qu'il demande qu'un soutien important soit accordé à la recherche et au développement (R&D) ainsi qu'à la transformation de ce savoir en produits à commercialiser, alors que***

AM\607306FR.doc

PE 371.772v01-00

L'on sait très peu de chose sur les risques des N&N et que la Commission reconnaît que la toxicité et les effets potentiels pour la santé peuvent augmenter en fonction même des N&N;

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 3

Paragraphe 1 ter (nouveau)

1 ter. attire l'attention sur l'avis émis, les 28–29 septembre 2005, par le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (CSRSEN), de la Commission, qui conclut qu'il existe des lacunes considérables dans la connaissance indispensable à l'évaluation des risques et cite la caractérisation des nanoparticules, la détection et la mesure des nanoparticules, la réponse à dose donnée, ce qu'il advient des nanoparticules chez l'homme et dans l'environnement et leur persistance ainsi que tous les aspects de toxicologie et de toxicologie environnementale liés aux nanoparticules; attire aussi l'attention sur cette conclusion du CSRSEN que les méthodes toxicologiques et écotoxicologiques existantes peuvent ne pas s'avérer suffisantes pour faire face à tous les problèmes suscités par les nanoparticules;

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 4

Paragraphe 1 quater (nouveau)

1 quater. fait part de la vive inquiétude que lui inspire – sur la base des propriétés nouvelles et différentes des produits basés sur les N&N et eu égard aux incapacités méthodologiques à évaluer comme il convient de pareils produits – l'inaptitude du cadre législatif existant à faire face aux risques inhérents aux produits N&N; est effaré d'apprendre du CSRSEN que, en dépit de l'absence de cadre législatif approprié, des nanoparticules sont d'ores et déjà utilisées dans des produits de consommation sensibles, cosmétiques, détergents, peintures et textiles, par exemple; estime qu'il faut rappeler tous les produits de consommation basés sur les N&N, étant donné l'absence des contrôles et bilans nécessaires;

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 5

Paragraphe 2

2. ***estime que*** les moyens consacrés à la recherche dans le domaine des N&N ***devraient être limités strictement aux domaines dans lesquels toute exposition des travailleurs ou du public en général est exclue ainsi que toute émission dans l'environnement, et ce, aussi longtemps qu'un cadre réglementaire spécifique des N&N n'aura pas été mis en place qui permette la détection et la mesure des nanoparticules et l'évaluation appropriée des risques et garantisse la traçabilité, l'étiquetage et la responsabilité des produits basés sur les N&N;***

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 6

Paragraphe 2 bis (nouveau)

- 2 bis. est d'avis que la Communauté ne devrait accorder d'aide à la recherche dans le domaine des N&N qu'à des projets qui affectent la moitié des ressources disponibles au moins à l'évaluation des risques des N&N;***

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 7

Paragraphe 3

3. souligne l'importance de créer (***suppression***) un dialogue véritable entre toutes les parties prenantes concernées par les N&N, ainsi qu'entre ces dernières et l'opinion publique en général, ***et ce, avant que des produits basés sur les N&N soient commercialisés;***

Or. en

Amendement déposé par Johannes Blokland

Amendement 8

Paragraphe 4

supprimé

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 9

Paragraphe 4

4. insiste sur la nécessité de campagnes d'information ambitieuses *et équilibrées*, visant à améliorer le niveau d'information du public afin de faire mieux comprendre les enjeux *et les implications* liés aux N&N;

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 10

Paragraphe 5

5. soutient la création de comités d'*éthique* qui, en fournissant des avis *éthiques* indépendants, *peuvent contribuer à éviter la R&D non éthique dans les N&N et concourir* à une bonne information du public *au sujet des questions éthiques suscitées par les N&N*;

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 11

Paragraphe 6

6. insiste sur la responsabilité sociale des entreprises, qui doivent contribuer à une information objective *au sujet des* découvertes *scientifiques* dans le domaine des N&N, *de leurs utilisations projetées et des risques et avantages pour la société*;

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 12

Paragraphe 7

7. rappelle que toutes les applications et utilisations des N&N doivent respecter le niveau élevé de protection de la santé humaine, des consommateurs, des travailleurs et de

l'environnement établi par l'Union européenne; *invite, par voie de conséquence, la Commission à soumettre au Parlement européen d'ici à la fin de l'année 2006 un rapport qui évalue les adaptations à l'acquis qui sont nécessaires pour qu'il soit en mesure de garantir un pareil niveau de protection élevé pour toutes les applications et toutes les utilisations des N&N;*

Or. en

Amendement déposé par Evangelia Tzampazi

Amendement 13

Paragraphe 7

7. rappelle que toutes les applications et utilisations des N&N doivent respecter le niveau élevé de protection de la santé humaine, des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement établi par l'Union européenne *et insiste sur la nécessité de codifier les nanomatériaux, ce qui aboutira à l'établissement de normes qui, à leur tour, soutiendront l'effort de détection de risques éventuels, et invite la Commission à prendre les initiatives nécessaires à cette fin;*

Or. el

Amendement déposé par Johannes Blokland

Amendement 14

Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. rappelle qu'il existe des législations détaillées, européenne et nationales, de protection de la vie privée et que l'expansion de la miniaturisation des appareils, combinée aux progrès dans le domaine des TIC, accroît le risque de divulgation involontaire ou d'utilisation non éthique d'informations confidentielles; préconise dès lors que l'on enquête plus avant sur l'efficacité de la législation européenne à la lumière de cette évolution;*

Or. nl

Amendement déposé par Johannes Blokland

Amendement 15

Paragraphe 7 ter (nouveau)

- 7 ter. souligne que la compréhension de la possible nocivité, pour la santé et pour l'environnement, de nouvelles nanoparticules de synthèse est encore limitée et qu'il en résulte qu'il faut étudier – avant qu'elles ne soient mises en production et commercialisées – les effets des nanoparticules peu solubles et difficilement*

dégradables, conformément au principe de précaution;

Or. nl

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 16

Paragraphe 8

8. insiste pour que l'évaluation des risques technologiques (de la conception à l'élimination ou au recyclage) sur la santé humaine, les consommateurs, les travailleurs et l'environnement soit *réalisée* tout au long du cycle de vie des produits des N&N, *et ce, avant qu'ils ne soient commercialisés;*

Or. en

Amendement déposé par Johannes Blokland

Amendement 17

Paragraphe 8 bis (nouveau)

- 8 bis. *estime que, dans le cadre de la nouvelle législation européenne sur les substances chimiques (REACH), il faut traiter comme substances nouvelles les nanofformes des substances existantes, et ce, en raison de leurs propriétés uniques; est d'avis qu'il faut, notamment, étudier si les seuils fixés dans ce cadre à la production et à l'importation sont suffisants pour les nanoparticules aussi;***

Or. nl

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 18

Paragraphe 9

9. *estime que l'importance que revêt la miniaturisation des produits pour contribuer à la réduction des déchets et à une meilleure utilisation de l'énergie du fait des N&N doit être mise en balance avec les risques de ceux-ci;*

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 19

Paragraphe 10

10. *estime que* la Commission *n'a pas pris* en compte les problèmes à un stade précoce, dans un esprit de développement de ces technologies *de demain, dès lors que de nombreux produits se trouvent d'ores et déjà sur le marché dans des utilisations très délicates, alors même que le cadre réglementaire existant n'est pas armé pour faire face aux risques spécifiques des N&N;*

Or. en

Amendement déposé par Hiltrud Breyer

Amendement 20

Paragraphe 11

11. *soutient (suppression)* la Commission *pour qu'elle s'inscrive et parle* d'une seule voix au niveau international *afin de garantir un débat équilibré sur les N&N.*

Or. en